PROTÉGER LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL RÉCENT

DESCRIPTION

Le plan local d'urbanisme de Rennes protège depuis 2019 son patrimoine architectural. L'ajout notable est celui des constructions datant de l'après-guerre et des Trente Glorieuses. Ainsi. des bâtiments construits en 1960 peuvent dorénavant être classés et protégés par la mairie.

En fonction des bâtiments et de leur vétusté, la commune peut interdire la démolition, et ce, même s'il ne s'agit pas d'un lieu historique. En protégeant et en classant ces bâtiments, Rennes préserve l'identité d'un quartier et l'authenticité de son patrimoine.

L'obiectif est de conserver certains de ces bâtiments qui font office de témoins du passé, représentant une des périodes de la ville. La diversité du paysage urbain est ainsi conservée et mise en valeur pour les générations actuelles et futures.



CONTACT

Rennes, 2019

Mairie Rennes: 02 23 62 10 10

THÉMATIQUES

Sport, culture, loisirs / Patrimoine

Attractivité du territoire / Rénovation du hâti

REPÈRES

5,65

